

Réf : AT / SDT/ DRA / CRU / *Algerie* / 2021

Mise En Demeure N° 02

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise MECHIGHEL AHMED

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 17/2021 le 24/03/2021 Relatif par : ODN et UPLINK Cité 110 Logts - Guelaat Bousbaa CMP 02 GUELMA-création Canalisation Urbain Cité 110 Logts - Guelaat Bousbaa CMP 02 GUELMA

Bon de commande N° : 210174 En date : 24/05/2021

ODS N° : 41/2021 En date : 30/05/2021

PV Ouverture de chantier du :30/05/2021

Duré de Réalisation : trente-sept (37) jours

3- Annonce de la mise en demeure :

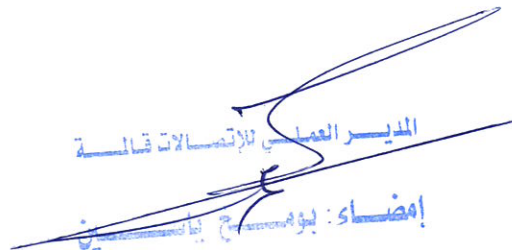
- **Objet de la mise en demeure :** suite au retard conciderable dans la réalisation du projet ODN et UPLINK Cité 110 Logts - Guelaat Bousbaa CMP 02 GUELMA-création Canalisation Urbain Cité 110 Logts - Guelaat Bousbaa CMP 02 GUELMA

Vous êtes invité à achever les travaux et présenter les documents indispensables pour la réception relativement au contrat et de respecter vos engagements en vers Algeriatelecom.

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours

Le Directeur



المدير العملي للإتصالات قبالسة
إمضاء: بومسحج بياضين